

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 16 AVRIL 2019
EN VERTU DES ARTICLE L2121-25 ET R2121-11 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vote du budget 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	700 895,68€	700 895,68€
Section d'investissement	858 280 €	858 280 €
TOTAL	1 559 175,68 €	1 559 175,68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	700 895,68€	700 895,68€
Section d'investissement	858 280 €	858 280 €
TOTAL	1 559 175,68 €	1 559 175,68 €

Le Maire
Michel FOUGERE